

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 364

**Artikel:** Le fonds de prêt de la Saffa : extrait du rapport de la commission d'étude : (suite et fin)

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260389>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— eux de distinction de sexe. Le revenu du solde est réparti comme suit: 25 % au profit des professeurs et étudiants de l'Université d'El Azhar; 25 % au profit d'un orphelinat; 25 % à un asile de vieillards, et 25 % pour des bourses à des enfants musulmans désireux de poursuivre des études supérieures.

La Khédive Mère s'intéressa toujours vivement à l'émanicipation de la femme et fut une amie et une protectrice sûre de l'Union féministe égyptienne.

#### Succès féminins.

Une jeune Norvégienne, Mme Gudrun Trogstad, a passé dernièrement les examens de capitaine au long cours. Elle a acheté un bateau et établi un service régulier et rapide sur le Mjøsen, le plus grand lac de la Norvège. Inutile d'ajouter qu'elle en assume elle-même le commandement.

#### Les Congrès de l'an prochain.

Le Congrès international de la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, qui devait avoir lieu à Vevey en mai 1932, se tiendra en France, à Grenoble, à la même date.

## La nationalité de la femme mariée

### Le point de vue suisse

*N.B.* Le texte suivant est celui du vœu qui a été remis pour étude au Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses par l'Assemblée générale de Vevey, le 27 septembre:

Considérant que l'acte de refuser sa propre nationalité à la femme lors de son mariage lui impose non seulement une souffrance morale, mais peut, dans certains cas, lui causer de graves préjudices au point de vue professionnel et social;

Considérant que le maintien de la nationalité suisse par la femme exercerait une force assimilatrice sur l'époux étranger domicilié en Suisse, et servirait en même temps l'intérêt de l'unité de la famille, puisque les enfants issus de ces mariages deviendront à l'avenir des citoyens suisses jure soli;

Sachant que, dans le monde entier, se dessine un mouvement pour régler à nouveau la question de la nationalité de la femme mariée, et que la S.d.N., après en avoir discuté, la maintient à son ordre du jour;

L'Assemblée émet le vœu qu'à l'avenir la Suisse qui épouse un étranger, qu'elle acquiert ou non la nationalité de son mari, ne perde pas sa nationalité suisse, pas plus que tout autre citoyen ou citoyenne suisse qui se naturalisent à l'étranger ne sont actuellement privés de leur nationalité suisse.

L'Assemblée attire l'attention sur le fait que la perte de la nationalité suisse, entraînée par le mariage, n'est prescrite ni par la Constitution ni par la loi.

## Ecole d'Etudes sociales pour femmes

Cette Ecole, dont il a été souvent question dans ces colonnes, annonce la réouverture de ses cours pour le jeudi 22 octobre. Il n'est pas besoin de rappeler aux lecteurs du *Mouvement* que, tout en

donnant aux jeunes filles une culture générale qui les prépare à mieux remplir leur rôle de femmes et de mères, elle constitue en même temps une école professionnelle pour celles qui se destinent à des carrières sociales, telles que directrices et administratrices d'établissements hospitaliers, agents de protection de l'enfance, assistantes de police, fonctionnaires de l'assistance publique et privée, surveillantes d'usines, etc.

L'Ecole prépare aussi celles de ses élèves qui s'inscrivent dans une Section spéciale aux carrières de secrétaires-bibliothécaires et de libraires, et à celle, toute nouvelle, de laborantines. Elle compte encore une Section d'enseignement ménager, et organise de concert avec la Croix-Rouge un cours pour infirmières visiteuses, qui s'ouvrira cette année, le 26 octobre, et qui est accessible à toute infirmière désireuse de s'orienter vers le travail social.

Pour programmes, renseignements, plans d'études, etc. etc., s'adresser directement au Secrétariat de l'Ecole, 6, rue Ch.-Bonnet, Genève.

## Le Fonds de prêt de la Saffa

### Extraits du Rapport de la Commission d'étude

(Suite et fin.)

Alors que dans les arts et métiers, il est relativement facile d'obtenir une bourse pour un apprentissage, les moyens financiers manquent dans de nombreux cas pour le perfectionnement nécessaire après la fin de cet apprentissage. Une conseillère de vocations attire tout particulièrement l'attention sur la carrière de directrice d'atelier de couture qui exige un séjour à l'étranger et la fréquentation d'écoles spéciales qui ne sont qu'à leurs débuts en Suisse. Comme il n'est possible qu'à peu de femmes de fréquenter ces écoles spéciales qui se trouvent à l'étranger, cette carrière est classée parmi celles souffrant de l'environnement de l'élément étranger; elle offre au point de vue économique de belles perspectives; en règle générale, une directrice habile obtient rapidement une bonne situation lui permettant de rembourser le prêt qu'elle a reçu.

— *Commerce.* Les prêts n'entrent pas en considération pour la préparation aux carrières commerciales; mais, en revanche, on en accorde assez fréquemment, actuellement, pour des séjours à l'étranger, car la plupart des pays qui ont une certaine importance pour le développement professionnel interdisent aux étrangers d'accepter des emplois rétribués.

Par contre les crédits en banque accordés en vue de l'exploitation d'un commerce sont si répandus et le plus souvent d'une nécessité telle, même pour des femmes, qu'il ne vaut pas la peine de s'arrêter plus longuement sur cette question.

Nous avons été mises en garde de bien des contre les prêts à accorder à de petites entreprises. Certes, la Société coopérative devra être très prudente dans ces cas-là, mais elle pourra avoir aussi une action bienfaisante par ses conseils. Les femmes se figurent généralement qu'il est beaucoup plus facile de diriger un commerce que cela n'est le cas en réalité. L'ouverture de petits magasins d'épicerie surtout ne doit pas être conseillée. Toutefois nous ne partageons pas le point de vue que, dans toutes les branches du

— Voir le *Mouvement* N° 362.

## A L'EXPOSITION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS



(Cliché Mouvement Féministe)

*Huile par Mme V. Métein-Gilliard, Présidente de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts.*

commerce, le grand bazar et le grand magasin supplanteront le petit magasin. Le magasin de détail doit garder sa place dans bien des branches. Et plus la clientèle sera difficile à satisfaire en raison de l'exigence croissante de ses désirs, d'autant plus favorables seront les perspectives pour le magasin de détail qui peut offrir un plus grand choix d'articles spéciaux et servir sa clientèle de façon plus individuelle.

Dans le commerce, des cautions sont souvent demandées pour certains emplois. Ainsi, chaque directrice des succursales des magasins « Mercure » doit déposer une caution. Or, devenir directrice de succursale représente un véritable avancement pour une vendeuse et maintient jeune fille qui, jusque là, n'avait pas eu la possibilité d'économiser une somme suffisante pour cette caution aura, sans aucun doute, recours à la garantie de la Société coopérative. Par suite de l'amélioration de la situation, cette jeune fille n'aura pas de difficultés à rembourser le prêt, car il lui sera possible d'amasser petit à petit la somme voulue. La caution lui est remboursée lorsqu'elle quitte son emploi.

*Exemples.* La propriétaire d'une petite brique de tricage très prospère projette d'introduire la vente au détail de ses articles, afin d'augmenter son chiffre d'affaires. Pour cela, un local convenable doit être aménagé en magasin. Les frais seraient de fr. 12.000.—; elle peut disposer de fr. 6.000.— mais a épousé son crédit en banque. Un prêt de fr. 5.000.— effectué par nous lui permettrait la réalisation de son plan.

Une couturière avec quatre enfants à sa charge doit changer de profession à la suite de mauux d'yeux. Une maison de mercerie en gros lui remet en dépôt la marchandise nécessaire pour

monter un magasin de mercerie à la condition qu'elle ne se serve que chez elle et fasse régulièrement de petits paiements. Or à son insu, la maison tire des traitements sur elle pour la valeur totale de la marchandise en dépôt et les fait escompter par sa banque. Ces traitements sont retirés avant chaque échéance et remplacés par de nouvelles. La faillite de la maison de gros fait découvrir la chose. La femme, inexpérimentée en affaires, ne sait pas qu'elle a le droit de refuser ces traitements et de faire au liquidateur de la maison en question une offre de rachat de 30-40 % de la valeur du stock de marchandises. Comme elle a fait une fois une mauvaise expérience, elle n'ose plus demander l'avis de personnes. Elle s'imagine donc devoir ces sommes et fait divers arrangements avec les banques pour leur règlement qui dépassent largement ses recettes courantes. La suite en est qu'elle se met en retard pour ses autres paiements et qu'elle ne paye plus que sous la menace de poursuites. La saisie est à sa porte. Une avance de fr. 600.— permet de désintéresser le créancier le plus pressant, de gagner du temps et de demander un concordat. Deux mois plus tard, le concordat basé sur une offre de 40 % aux créanciers est accordé, les dettes restant encore sont consolidées auprès d'une seule banque, et un arrangement est fait qui permet d'en opérer le paiement en faisant les prélevements nécessaires sur les recettes courantes. Le prêt de la Saffa serait remboursé le premier sur le nouveau crédit ouvert par la banque.

c) *Industrie hôtelière.* L'exploitation d'hôtels, de pensions, de maisons de convalescence et de restaurants exige toujours des capitaux importants. Les femmes étant très nombreuses et très

du déclin du Second Empire au lendemain de la grande guerre.

Cadorna évoque même le génie de Boldini! L'artiste dont le vocabulaire n'était tempéré par aucun excès de modestie, prononçait *yé-é...* en fait, il ne fut, je pense, qu'un merveilleux virtuose. Et plus encore peut-être que dans ses étourdissants portraits-tourbillons, son talent véritable se révèle dans ses dessins, même hâti, ses pointes-sèches trop rares, ses aquarelles doucement grisâtres, ses paysages et ses petites scènes à la Meissonnier que recherchent aujourd'hui plus d'un collectionneur avisé.

Et ce serait piquant, à coup sûr, que Boldini vive dans le souvenir des humains plutôt par la vérité d'une soi-disant étude de chevaux de labour que par ses effigies de jolies femmes racées, serpentines, rouflées dans d'exquises soieries, à l'expression et l'allure à la fois précieuses et maladives! On a écrit assez justement que ces portraits élégants un peu pervers illustreraient à merveille l'une ou l'autre page de Proust....

Le grand mérite de Boldini est probablement d'avoir été l'initiateur de la peinture moderne: il s'est passionné pour la figure humaine et lui a consacré l'effort de sa longue vie, alors que les artistes qui l'ont précédé — Corot à leur tête — ayant découvert la nature, s'en sont tenus généralement aux études de plein-air.

« Il ne vous manque que la bonté » écrivait à Boldini une femme qu'il avait fait souffrir. En effet, si son talent et son esprit lui valurent l'amitié d'un Whistler ou d'un Degas, il faut avouer qu'il fut pour les coeurs féminins tout le contraire d'un ami sûr. De cela, tout au moins, la lecture du livre de Cadorna nous laisse per-



Des chrysanthèmes opulents ont un air de jeunesse, étrange, qui dérange cette harmonie aux tons dolents. Mais d'une écharpe de fumée La campagne s'est embrumée.

Prélude d'hiver, odore: acré dans l'air; un vol de corbeaux s'égosille, au loin, ce feu roux qui pétille? Est-ce le feu qui fume? Est-ce la brume?

H. PFEIFFER.

## LES EXPOSITIONS

### Le Salon de romanité

Le groupe de « romanité », qui expose longuement son programme dans son invitation au vernissage de l'Ashénée (Genève), ne compte, dans cette exposition, pas plus de quatre femmes: Alice Baily, Claire-Lise Monnier, Marguerite Naville, Cécile Cellier-Ramuz.

Le clown et les gouaches de Mme Cl.-L. Monnier sont pleins d'esprit et de poésie. De Mme M. Naville, un très beau panneau religieux en laine: *Les saintes femmes au tombeau*. Mme A. Baily n'expose ici que des dessins: *La sieste*, en trois petits tableaux très fins. De Mme Cellier-Ramuz: *La maison de Ramuz*, *Le port de Pully*, *des Fleurs*. C'est gai, joli, un peu timide. P.

habiles dans ces sortes d'affaires, la Société coopérative sera souvent appelée à répondre à des demandes venant de ces milieux-là.

Nos sociétés féminines ont un intérêt tout particulier à l'octroi de prêts pour l'exploitation de restaurants sans alcool et de pensions. Tout en observant la prudence nécessaire, la Société coopérative rendrait de grands services en favorisant, par principe, les entreprises anti-alcooliques.

**Exemples :** Une mère et sa fille ont l'occasion de reprendre une pension. Un noyau fixe de pensionnaires est formé par les employés d'un établissement de divertissements voisin; le montant de la pension serait déduit des appointements des employés et remis par le patron lui-même aux deux tenanciers. Il manque quelques meubles. Le linge de table et la vaisselle doivent être complètement renouvelés. Crédit nécessaire fr. 1000.— Que vaut-il mieux faire? Que ces deux femmes demandent un prêt, paient leurs fournisseurs au comptant avec 5 % et remboursent petit à petit le prêt, l'escompte ainsi obtenu contre-balancant à peu de chose près l'intérêt de la première année; ou bien prennent des marchandises à tempérance, et perdent non seulement l'escompte, mais doivent aussi payer un intérêt beaucoup plus fort que celui demandé par la banque?

Une infirmière veut faire construire une galerie de repos comme annexe à son Home d'enfants. Il lui manque les fr. 6000.— nécessaire pour cela.

**d) Artistes.** Des membres du Comité de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs nous ont exprimé leur manque d'intérêt pour la Société coopérative de cautionnement. Les chances de gain dans cette carrière sont si précaires que des prêts à des artistes seraient tout à fait déplacés à cause des difficultés que rencontrent leur remboursement. Les bourses sont préférables. Et pourtant nous croyons que des prêts seraient intéressants à juste titre pour cette profession, car la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs organise chaque année des expositions et, suivant les circonstances, des avances de fonds à court terme pourraient leur être utiles. Une artiste-décorateur ouvrant un atelier (éventuellement un magasin) peut être placée sur le même rang qu'une femme occupée dans les arts et métiers. Un prêt permettrait à une femme ayant commandé dont l'exécution est de longue durée d'obtenir des conditions favorables pour l'achat d'un matériel coûteux.

**e) Institutrices.** Le Comité central de l'Association suisse des institutrices rend compte dans une lettre du 1<sup>er</sup> mars 1930 des circonstances peu réjouissantes de la carrière d'institutrice. Il convient donc de s'abstenir de faire quoi que ce soit pour faciliter l'entrée dans cette carrière et de n'accorder aucun prêt pour faire des études. Les jeunes filles exceptionnellement bien douées trouveront l'aide voulue d'une autre façon. D'ailleurs les prêts à court terme que nous prévoyons ne pourraient entrer en ligne de compte pour des institutrices, car avec les mauvaises perspectives de gains qui sont les leurs, elles ne se trouveraient pas dans la situation voulue pour rembourser la somme empruntée à son échéance. Il en serait autrement s'il s'agissait d'une aide pour continuer des études. Mais même dans ce cas, l'espérance d'un remboursement ne serait certain que pour une institutrice ayant déjà un poste fixe qui lui serait conservé pendant son congé.

Bien que le Comité central, en se plaignant au point de vue de la fâcheuse situation dans laquelle se trouve actuellement la profession d'institutrice, ne puisse soutenir la Coopérative de cautionnement, il attire toutefois l'attention sur le cas d'une institutrice, à laquelle on devrait donner la possibilité de prendre un congé pour interruption d'activité professionnelle afin d'élargir et d'approfondir ses connaissances. Les circonstances — école, famille — le permettraient, mais les économies réalisées sont insuffisantes. Est-ce que dans ce cas une institutrice n'aurait pas volontiers recours au Fonds, qui, lui, n'a aucunement le caractère d'une institution de bienfaisance?

Notre enquête nous a permis de connaître la vie d'une institutrice mariée, qui, ayant perdu son mari au bout de quelques années, a dû gagner son pain et celui de ses enfants. En pareil cas, le Fonds peut aider à préparer un nouvel examen, à ouvrir une pension, etc.

**f) Carrères universitaires.** L'intérêt que, dans ces carrières, l'on porte au Fonds est très vif, car la formation universitaire exige de grands sacrifices: 11 à 13 ans d'école, puis 5 à 8 ans d'études supérieures. Et de lourdes obligations financières viennent s'ajouter à cette longue préparation lors de l'entrée dans la vie pratique: études à l'étranger, impression de thèses, ouverture de cabinets de consultations, de bureaux, etc., etc. Parmi les réponses reçues, il s'en trouvait de femmes médecins distinguées, de dentistes, de pharmaciennes, d'avocates, connaissant fort bien les difficultés rencontrées lors de leur entrée dans la carrière choisie. Chaque réponse était favorable à une coopérative de cautionnement.

**Exemple :** Une étudiante en droit aimera passer son doctorat après avoir fait l'examen d'avocat et le stage pratique. Pour son entretien pendant le semestre qu'elle devrait y consacrer, et pour l'impression de sa thèse, elle aurait besoin de 5000 fr. qu'elle est certaine de pouvoir rembourser en cinq ans.



#### Séance du Comité Central.

Après une période d'interruption due aux vacances d'été, le Comité Central de l'A.S.S.F. vient de tenir, les 10 et 11 octobre à Lausanne, dans l'hôpitalier demeure de sa présidente, deux séances à l'ordre du jour extrêmement nourri. Il avait en effet à prendre connaissance des rapports des différentes Commissions créées par lui en collaboration avec d'autres organisations, et où peu à peu se transformaient en groupements nationaux spécialisés pour l'étude de certaines questions: Commissions des allocations familiales, qui était l'initiative des Journées pour la protection de la famille organisées à Zurich pour la fin du mois précédent; Commission pour la censure du cinéma qui a adressé un mémoire à la Conférence des directeurs de police; Commission pour la lutte contre les stupéfiants; Commission pour l'étude des résultats de la législation protectrice du travail féminin. La propagande en faveur du suffrage féminin, plus nécessaire que jamais dans ces temps de fléchissement de l'intérêt civique et de seules préoccupations économiques, l'a longuement occupé, soit qu'il ait entendu des rapports sur le Cours de Vacances de Morat ou sur le voyage d'études en Angleterre, soit qu'il ait étudié les meilleurs moyens de fortifier le rôle des Sections ou d'en créer de nouvelles; et à cette occasion, il a été heureux d'accueillir dans l'Assemblée la Benjamine des Sections, celle de Sion, fondée dans la capitale valaisanne à la suite de l'Assemblée générale qui s'y est tenue l'autre été. Des tournées de conférences ont été aussi prévues dans différents cantons, le service de presse confié à Mme H. Zwahlen sera intensifié, et le film suffragiste, le Banc des Mineurs, bien présenté, constituera, lui aussi, un élément précis de propagande. — En matière fédérale, le Comité Central s'est encore occupé de la prochaine votation sur l'assurance-vieillesse et survivants, de la nationalité de la femme mariée, du fond de cautionnement de la Saffa; en matière internationale du Congrès d'Athènes, et de la contribution pécuniaire que la Suisse y a apportée (1250 fr. réunis grâce aux 20 centimes supplémentairement perçus avec chaque cotisation de chaque membre de Section); et enfin, en matière administrative, des propres affaires financières de l'A.S.S.F. Il y avait certes là de quoi occuper pendant 8 heures l'horloge des dirigeantes de notre mouvement suffragiste suisse!

E. Gi.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

### Commission d'éducation nationale

Mesdames les Présidentes,  
Mesdames et chères Alliées,

La Commission d'éducation de l'Alliance, encouragée par l'accueil fait l'hiver dernier à sa suggestion, vous propose de poursuivre, au cours des mois prochains, vos études de questions pédagogiques relatives à notre grand thème de l'éducation dans la famille.

Nous savons que beaucoup de groupements trouveront en eux-mêmes des conférencières et la documentation d'études en commun. Pour les autres Sociétés qui désirent des sujets de conférences et causeries, notre Commission a préparé (après un long échange épistolaire) la liste ci-jointe de noms de conférenciers éminents et de sujets d'exposés les plus suggestifs.

La presse féminine d'abord — Schweizer Frauenblatt et Mouvement Féministe — fournit une bibliographie et des articles d'éducation.

La grande presse et la presse régionale de beaux-arts d'endroits nous ont promis leur collaboration.

Nous espérons par ces moyens attirer nos divers groupements vers l'éducation en général et les convaincre qu'il y a une œuvre constructive à entreprendre dans le domaine, trop laissé au hasard et à l'empirisme, de l'éducation familiale, en laquelle la maison maternelle est primordiale. Améliorer la famille par une éducation mieux comprise n'est ce pas une des manières de contribuer à l'élevation de l'âme nationale tout entière?

Nous vous prions de croire, Mesdames, à l'enthousiasme avec lequel nous nous sommes mises à l'œuvre, afin que notre Commission d'éducation puisse servir de « centre de documentation » à la campagne de persuasion que nous entreprenons en faveur de la pédagogie familiale longtemps négligée; et nous vous adressons, Mesdames et chères Alliées, nos hommages confraternels, respectueux et idéalistes.

Aut nom de la Commission d'éducation nationale:

La Présidente: Elisa SERMENT, Le Mont S/Lausanne.

La Vice-Présidente: Marguerite ÉVARD, Le Locle.

La Secrétaire: Marie-J. WENGER, Morges.

P.-S. Pour tous renseignements, on peut s'adresser à la Présidente ou aux autres membres de la Commission.

Liste de conférenciers de langue française:

Mme Ketty VON ALLMEN, Moulin de la Reine Berthe, Saint-Imier (Jura bernois).  
Histoires d'enfants. (Dans le Jura bernois et neuchâtelois seulement.)

Sigrida BORG-MAZZUCHELLI, prof., Lugano:  
L'éducation dans la famille.

Signora BOSCHETTI-ALBERTI, institutrice, Agno près Lugano:

1. Pour l'éducation des enfants. — 2. Le don de soi dans l'éducation. — 3. L'influence du cœur sur l'éducation du caractère.

Dr. William BOVEN, avenue de la Gare, 2, Lausanne:  
Observations sur la pratique de l'éducation familiale.

M. Ernest BOVET, Secrétaire général de l'Association suisse pour la S.D.N., Le Languedoc, Lausanne:

1. Le rôle social de la famille. — 2. Ma patrie et celle des autres.

Mme Cécile CLERC, rue de la Serre, Neuchâtel:  
De la protection de l'enfance dans le canton de Neuchâtel.

Mme Alice DESCOURDES, prof., Villette Ct. Genève)

1. Les conflits de famille, d'après Alfred Adler.

— 2. L'éducation des arrérés, utile à tous. (A partir de janvier 1932 seulement et de préférence mercredi ou samedi soir).

Mme Eugénie DUTOT, Dr. phil., Présidente de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille, Schwarzwaldstrasse, 36, Berne.

Le rôle de l'autorité dans l'éducation de nos jeunes filles.

Mme Marguerite ÉVARD, Dr. ès-lettres, Prof., rue Daniel Jeannichard, 37, Le Locle (Neuchâtel):

1. Pédagogie familiale. — 2. L'institution maternelle et le sentiment paternel. — 3. La formation des jeunes à leur rôle de futurs pères et mères. — 4. Le petit enfant comme centre d'intérêt en pédagogie. — 5. L'idéalisme indispensable aux mères. — 6. La poésie de la maternité.

M. Adolphe FERRIERE, Dr. soc., Dir. adj. du Bureau international d'éducation, vice-président de la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle, avenue Pescier 10, Genève:

1. Autorité et liberté. — 2. Parents et enfants (Psychanalyse des rapports familiaux).

Mme Marthe FILION, Directrice du « Home Chez Nous », La Clochette, 3, Lausanne:

Vie de famille et éducation familiale « Chez nous » (choses vécues.)

Dr. Oscar FOREL, Médecin en chef des « Rives de Prangins », Prangins près Nyon:

1. Héritage et éducation. — 2. Les causes de l'évolution des troubles mentaux. — 3.

Comment préserver nos enfants de troubles nerveux et mentaux. — 4. De l'éducation sexuelle (aux parents).

Mme A. GILLBERT-RANDIN, « Clos d'Avril », ch. du Répository, Lausanne:

1. Nous les Mères. — 2. L'éducation maternelle de la volonté.

Mme Marguerite GORAT, Maison des enfants, « Champ du Planc », Macolin s. Bières:

1. Expériences éducatives dans la Maison des Enfants. — 2. Le jardinage comme moyen d'éducation.

Mme Blanche HEGG-HOFFET, Dr. phil., Muri près Berne, puis des firs octobre, Itigen près Berne: L'art de comprendre les enfants.

Mme S. JOHANN-VERNET, Bourg-de-Four, 10, Genève:

1. Responsabilité des parents dans la création et le maintien des liens entre frères et sœurs. — 2. De l'influence de la mère. — 3. Les difficultés des parents. (A Genève et environs seulement.)

Mme Marguerite LAEFFLER-DELACHAUX, Rolle (Vaud):

Une méthode pour la formation des caractères. (Jusqu'en fin 1931 seulement.)

M. Edouard LAROVIÈRE, Institutrice, Présidente de « Pro Família », rue Tronchin, 17, Genève:

La protection des enfants difficiles et des retardés.

M. Albert MALCHÉ, Prof., à l'Université, quai des Eaux-Vives, 12, Genève:

1. Les devoirs des parents. — 2. Le caractère de nos enfants: quand et comment interviewer? — 3. Mensonges d'enfants. — 4. La collaboration de l'école et de la famille.

Mme MOREILLON-BORNAND, avenue Dapples, 5, Lausanne:

La culture morale des enfants, ou Du développement moral de nos enfants. (Pas avant la fin d'octobre.)

Mme Jeanne PASCLOUD, Prof., « Bon-Port », Lutry (Vaud):

Les bases psychologiques d'une bonne éducation.

M. William PERRET, Prof., à l'Ecole nouvelle des Terreaux, rue du Stade, 12, Neuchâtel:

1. L'école et la morale chrétienne. — 2. Leçons de morale et vie morale. — 3. L'Ecole comme exercice de morale.

Mme Berthe PFENNINGER, Prof., rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds:

1. Des difficultés familiales créées par l'attitude des adolescents. — 2. Education nationale suisse et formation européenne. — 3. L'éducation familiale et démocratique d'après Philippe Monnier. (Pour la saison prochaine: 1932-1933.)

Dr. Henri REVILLOD, Président du Cartel mondial H. S. M., rue du Mont-de-Sion, 14, Genève:

1. L'éducation sexuelle dans la famille. — 2.

Troubles nerveux et mauvaises habitudes chez l'enfant.

Mme Elisa SERMENT, Présidente de la commission nationale de l'Alliance, S.F.S., Le Mont, Lausanne:

1. Collaboration de l'école et de la famille, premiers efforts. — 2. La religion dans la vie de famille, résultats d'une enquête.

— 3. Ce que les femmes peuvent faire pour la paix dans la famille, pour l'éducation.

— 4. Un étude de Mme Pieczynska: « Manque de préparation des mères et instabilité des unions conjugales » (donné aux Journées sociales de Vauvacourt consacrées à la crise de la famille, en 1926).

Mme Hélène STUCK, prof., Schwarzenburgstr., 17, Berne:

1. L'éducation dans la famille et l'éducation à l'école.

Mme A. TREUB-CORNAZ, Faoug près Avenches (Vaud):

1. Nos responsabilités d'adultes à l'égard des jeunes.

M. Maurice VEILLARD, Dr. en droit, Dir. du Secrétariat romand H. S. M., Gd-Pont, 2, Lausanne:

1. La famille, ses amis et ses ennemis (avec projections). — 2. L'éducation sexuelle (avec projections).

Mme Marie-J. WENGER, Institutrice émérite, secrét. de la Commission d'éducation de l'Alliance national de sociétés féminines, rue du Lac, Morges (Vaud):

1. Aux mères: L'éducation morale de nos enfants, habitudes et obéissance. — 2. Comment répondre aux « pourquoi » de nos enfants (éducation sexuelle). — 3. Aux jeunes filles: Pour leur bonheur et celui de leur famille.

## Carnet de la Quinzaine

### Samedis 17 octobre:

GENÈVE: Union des Femmes, Restaurant sans alcool, 2, rue de la Rôtisserie (restaurant recommandé par l'Union), 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 30: musique avec l'aimable concours de Mme M. Gras, professeur de violon, et de Mme Pageot, professeur de chant.

### Lundi 19 octobre:

GENÈVE: Salle Centrale (1<sup>er</sup> étage), 20 h. 30: Le Banc des Mineurs, première représentation à Genève du film suffragiste, organisé par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin. Commentaire par Mme Gourd, musicien. Prix des places: 1 fr. Billets à l'avance chez le concierge et à l'entrée.

### Mardi 21 octobre:

GENÈVE: Athénée, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle de l'Association genevoise de Femmes universitaires.

### Vendredi 23 octobre:

GENÈVE: Radio-Suisse-Romande, Studio de Genève, 17 h. 15 à 17 h. 30. Chronique d'intérêt féminin. Causerie par T. S. F., par Mme Gourd.

### Dimanche 25 octobre:

BERNE: Salle des Tisserands, 63, rue de la Justice, 10 h. 30: IX<sup>e</sup> Conférence des Présidentes de Sections de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Ordre du jour: 1. Le peuple suisse et l'assurance-vieillesse et survivants; M. Staehli, conseiller national Berne; 2. La collaboration des Sections suffragistes avec d'autres associations féminines; Mme de Monet, présidente de l'Alliance nationale, Vevey; 3. Comment présenter le film suffragiste? (avec présentation du film); Mme Gourd, Genève; 4. Communications de la présidente de l'A.S.S.F.; Mme de Buch (Lausanne); 5. Nomination d'une directrice des Conférences de présidentes, en remplacement de Mme Dutoit, démissionnaire. 6. Divers et propositions individuelles. Les membres des Sections sont cordialement invités à accompagner la Présidente de leur Section.

### Lundi 26 octobre:

CHENE-BOURG (Genève): Salle de réunion, 20 h. 30: Le Banc des Mineurs, présentation du film suffragiste organisé par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin. Musique appropriée. Prix des places: 80 c.

### Mardi 27 octobre:

VERSOIX (Genève): Salle de réunion, 20 h. 30: Le Banc des Mineurs (voir ci-dessus).

### Jeudi 29 octobre:

GRAND-SANNEX (Canton de Genève): Salle communale, 20 h. 30: Le Banc des Mineurs (voir ci-dessus).

### Vendredi 30 octobre:

VANDOEUVRES (Canton de Genève): Salle du Foyer, 20 h. 30: Le Banc des Mineurs (voir ci-dessus).

### Samedi 31 octobre:

COLLONGES-BELLERIVE (Canton de Genève): Salle de réunion, 20 h. 30: Le Banc des Mineurs (voir ci-dessus).

## Ecole d'Etudes sociales pour Femmes

GENÈVE .. Subventionnée par la Confédération

### SEMESTRE D'HIVER :

22 octobre 1931-19 mars 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, libraires-secrétaires, laborantines.

Cours pour infirmières visiteuses donné en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise. Durée des cours, du 27 octobre au 10 décembre. Durée des stages, 2 mois.

Cours d'hygiène de la femme donné par le Dr. Waegele, du 27 octobre 1931 au 15 mars 1932, tous les mardis de 20 h. 30 à 22 h.

Cours ménager au Foyer de l'Ecole.

Des AUDITRICES sont admises à tous les cours

Programme (50 ct.) et renseignements par Secrétariat: 6, rue Charles-Bonnet, 6

Etudiante Sténo-dact., expérimentée possédant machine, cherche emploi régulier 1/2 journée 3 langues. Fait gratuitement un essai seul moyen de se faire connaître et apprécier.

Références. Pour entretien, indiquer un rendez-vous dans la matinée, en téléphonant soit au 43.880 à toute heure, soit au 84.093 (domicile, après 19 h.).

Conditions spéciales pour pensionnats et leçons collectives

TÉLÉPHONE 23.211

Rue de Lyon, 61 bis Genève (chez M. Mossaz) REÇOIT de 11 h. 30 à 12 h. 30

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

Sténo-dact. Diplôme de capacité professionnelle

Prix de virtuosité du Conservatoire de Genève.

Leçons de violon et d'accompagnement ... Musique de chambre ... Soli dans Concerts et Soirées

Conditions spéciales pour pensionnats et leçons collectives

TÉLÉPHONE 23.211

Rue de Lyon, 61 bis Genève (chez M. Mossaz) REÇOIT de 11 h. 30 à 12 h. 30

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE